

# BOURSE AUX JOUETS ET MATERIEL DE PUERICULTURE

## REGLEMENT

### Les dates à retenir

**Le dépôt et  
l'enregistrement des jouets**

Mercredi 04 novembre de 09h30 à 12h30

Vendredi 06 novembre de 14h00 à 21h00

**La vente**

Samedi 07 novembre de 10h00 à 17h00

### Le lieu

Maison des Loisirs et de la Culture, 81 rue d'Ermont, 95320 St-Leu-la-Forêt

*Les jouets non vendus devront être récupérés le samedi 07 novembre 2015 de 18h30 à 19h45.*

*Le remboursement des jouets vendus, après déduction de 20 % (pour frais d'organisation) se fera le jour même de 18h45 à 20h30.*

*Après cette date, les jouets et sommes non récupérés seront considérés comme un don à notre association.*

Chaque famille pourra déposer un maximum de **30 articles** (jouets et matériel de puériculture confondus) et devra s'acquitter de la somme de **2 €** pour pouvoir déposer sa liste d'articles.

### Seront acceptés

Les peluches (maxi 4), jeux de sociétés, jouets, châteaux, figurines, consoles et jeux vidéo enfants, les DVD enfants (maxi 5), le matériel de puériculture (à l'exception des sièges auto). Dans la mesure du possible, présenter les jouets dans leur emballage.

### Ne seront pas acceptés

Les puzzles non faits, les VHS, les jeux vidéos obsolètes. Aucun jouet publicitaire ne sera accepté (ainsi que les jouets reçus en cadeau notamment dans les restaurations rapides). Les petites pièces ou accessoires non emballés.

### **Important**

Ces jouets seront destinés à d'autres enfants, nous insistons donc sur les critères de **propreté, de bon état général et de bon fonctionnement**. Les jouets qui le nécessitent devront être munis de **piles**. Les petites pièces ou accessoires devront être emballés et fermés dans des sachets transparents.

**Attention nous n'acceptons plus le règlement par chèques.**

*Pour tous renseignements :*